

Rapport public Parcoursup session 2024

Université d'Artois - Site de Liévin - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Renforcé Sportif de haut niveau

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments.

Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024.

Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Université d'Artois - Site de Liévin - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Renforcé Sportif de haut niveau (16806)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 18%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats qui ont accepté la proposition |
|---|--------------------|-----------------------|----------------------------|---|--|--|--|
| Université d'Artois - Site de Liévin - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Renforcé Sportif de haut niveau (16806) | Jury par défaut | Tous les candidats | 30 | 240 | 82 | 82 | 22 |

Suivi des candidats par sexe

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Sexe | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|---|-----------------|--------------------|--------------|---|--|--|--|--------------|
| | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| Université d'Artois - Site de Liévin - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Renforcé Sportif de haut niveau (16806) | Jury par défaut | Tous les candidats | Féminin | 59 | 26 | 26 | 9 | 40,9 % |
| | | | Masculin | 181 | 56 | 56 | 13 | 59,1 % |
| | | | Total | 240 | 82 | 82 | 22 | 100 % |

Suivi des candidats par type de baccalauréat

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Type de bac | Mention au bac | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|---|-----------------|--------------------|----------------------------|----------------|---|--|--|--|--------------|
| | | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| Université d'Artois - Site de Liévin - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Renforcé Sportif de haut niveau (16806) | Jury par défaut | Tous les candidats | Baccalauréat Général | Échec au bac | 12 | 2 | 2 | 0 | 0 % |
| | | | | Sans mention | 80 | 27 | 27 | 7 | 36,8 % |
| | | | | AB | 60 | 27 | 27 | 10 | 52,6 % |
| | | | | B | 29 | 12 | 12 | 2 | 10,5 % |
| | | | | TB | 9 | 2 | 2 | 0 | 0 % |
| | | | | TBF | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 % |
| | | | | Total | 191 | 71 | 71 | 19 | 100 % |
| | | | Baccalauréat Technologique | Échec au bac | 3 | 1 | 1 | 0 | 0 % |
| | | | | Sans mention | 19 | 4 | 4 | 1 | 50 % |
| | | | | AB | 7 | 2 | 2 | 1 | 50 % |
| | | | | B | 3 | 1 | 1 | 0 | 0 % |
| | | | | TB | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 % |

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Type de bac | Mention au bac | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|-------------------------|------|--------|---------------------------------------|----------------|---|--|--|--|--------------|
| | | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| | | | | Total | 33 | 8 | 8 | 2 | 100 % |
| | | | Baccalauréat Professionnel | Échec au bac | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | | Sans mention | 4 | 1 | 1 | 0 | 0 % |
| | | | | AB | 6 | 2 | 2 | 1 | 100 % |
| | | | | B | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | | Total | 14 | 3 | 3 | 1 | 100 % |
| | | | Diplômes étrangers équivalents au bac | Sans mention | 1 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | | Total | 1 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | Autres diplômes de niveau bac | TB | 1 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | | Total | 1 | 0 | 0 | 0 | |

Suivi des candidats par profil

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Profil | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|---|-----------------|--------------------|---------------------|---|--|--|--|--------------|
| | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| Université d'Artois - Site de Liévin - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Renforcé Sportif de haut niveau (16806) | Jury par défaut | Tous les candidats | En terminale | 202 | 74 | 74 | 21 | 95,5 % |
| | | | En réorientation | 20 | 2 | 2 | 0 | 0 % |
| | | | Non scolarisés | 11 | 4 | 4 | 0 | 0 % |
| | | | Scolarité étrangère | 3 | 1 | 1 | 0 | 0 % |
| | | | Autres | 4 | 1 | 1 | 1 | 4,5 % |
| | | | Total | 240 | 82 | 82 | 22 | 100 % |

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

| Formation d'affectation | Jury | Type de bac | EDS 1 & EDS 2 / Spécialité | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats qui ont accepté la proposition |
|--|--------------------|-------------------------------|--|---|--|--|--|
| Université d'Artois - Site de Liévin - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours Renforcé Sportif de haut niveau (16806) | Jury par défaut | Baccalauréat Général | À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées. | | | | |
| | | Baccalauréat Technologique | À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées. | | | | |
| | | Baccalauréat Professionnel | À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées. | | | | |

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2024

| Champs d'évaluation | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|--|--|---------------------------------|
| Résultats académiques | Niveau scientifique | Bulletins de notes dans les matières scientifiques (dont enseignement de spécialité et contrôle continu) de la première à la terminale. Résultats aux épreuves terminales de baccalauréat. Bonus pour les options scientifiques. | Essentiel |
| | Niveau littéraire | Bulletins de notes dans les matières littéraires (dont enseignement de spécialité et contrôle continu) de la première à la terminale. Résultats aux épreuves terminales de baccalauréat. Bonus pour les options littéraire | Essentiel |
| | Niveau sportif | Notes de contrôle continu d'EPS des trois trimestres de première et des deux premiers trimestres de terminale. Bonus pour l'option EPS. | Essentiel |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS | champs « méthode de travail », « autonomie » et « capacité à réussir » de la fiche avenir. | Très important |
| Savoir-être | Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS | champs « engagement citoyen », « esprit d'initiative » et « capacité à s'investir » de la fiche avenir. | Important |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Fiche avenir - Projet de formation du candidat | Important |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | pratiques sportives et culturelles extra-scolaires | Questionnaire spécifique STAPS et justificatifs. | Très important |

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Non renseigné.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'ensemble des UFR et départements STAPS utilise la même procédure proposée par la conférence des directeurs et doyens STAPS(C3D STAPS) pour l'accès à la Licence STAPS. Outre le fait que cette procédure nationale simplifie grandement le travail des commissions d'examen des vœux, elle assure que tous les candidats et candidates à la Licence STAPS sont traités de manière identique et équitable sur l'ensemble du territoire. Un candidat postulant en Licence STAPS dans des universités différentes doit donc obtenir des scores analogues. Cette procédure a été mise à disposition de tous les UFR et départements STAPS au travers d'un fichier Excel et d'un mode d'emploi détaillé. La procédure mise au point par la C3D repose sur les attendus spécifiques aux formations STAPS, à savoir « disposer de compétences scientifiques », « savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté », « disposer de compétences sportives » et enfin « manifester un intérêt pour l'exercice de responsabilité collective, associative ou citoyenne ». Ils s'agit de mettre en avant des compétences jugées favorables à la réussite en STAPS des attendus évaluables. Les notes sur 20 collectées sur Parcoursup en Première et des 2 premiers trimestres de Terminale sont moyennées puis transformées selon une logique exponentielle, pour calculer les scores pour les compétences scientifiques et littéraires. Ce traitement permet de favoriser les candidats ayant reçu de bonnes évaluations au cours de leur cursus. Ainsi, après transformation, la différence entre un 2/20 et un 6/20 reste minime, alors qu'elle est beaucoup plus marquée entre un 12/20 et un 16/20. Les candidates et candidats à la Licence STAPS répondent également à un questionnaire d'auto-évaluation concernant (1) leur niveau sportif, (2) leurs qualifications en matière d'encadrement, d'animation ou de sécurité, et (3) leurs expériences et compétences civiques, citoyennes, de défense, de protection civile et d'engagement associatif. Ces informations permettent de renseigner plus précisément les compétences sportives et d'encadrement/engagement citoyen. Les réponses doivent être attestées par des pièces justificatives, téléchargées sur la plate-forme Parcoursup. Ces pièces sont clairement décrites pour chaque niveau de réponse, de manière à éviter toute ambiguïté. Les données de la fiche avenir présentant notamment des évaluations plus globales des lycéenne et lycéens et de leurs projets de la part des enseignants et des chefs d'établissements sont également prises en compte. Outre l'algorithme fourni par la C3D qui permet ainsi aux UFR et départements STAPS d'attribuer une note sur 150 points à chaque candidature (30 points pour chacun des 4 attendus + 30 points pour la Fiche Avenir), sans ex-aequo, la commission d'examen des vœux du parcours Sportif de Haut Niveau attache une plus grande importance aux attendus sportifs. Dans ce processus, l'intervention humaine consiste d'une part, en la vérification des

pièces justificatives présentes dans les dossiers des candidates et candidats et, d'autre part, en l'ajustement des notes d'auto-évaluation lorsque cela s'avère nécessaire. Ces pièces constituent des éléments clés pour juger de la motivation et de l'engagement durable de l'étudiant ou étudiante dans son projet professionnel.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Le niveau attendu, sur le plan scolaire, sportif et d'investissement permettant une proposition d'admission est élevé. La commission alerte en particulier sur la nécessité pour les candidats de s'investir pleinement (et cela dès la classe de première) dans leur scolarité ; les résultats obtenus sur les trois trimestres de classe de première et les deux premiers trimestres de terminale étant capitaux.

Il ne faut surtout pas négliger les critères sur la pratique sportive personnelle et sur l'engagement associatif et citoyen. Pour cela, respecter le format demandé pour les pièces justificatives à fournir pour ces critères facilite le travail de la commission d'examen des vœux et donc leur validation.

Signature :

PASQUALE MAMMONE,

Président de l'établissement Université d'Artois -
Site de Liévin